

CACES R489

chariots cat. 1,2,3,4,5
(Préparation à la certification CACES)

De 3 à 4 jours

Public

Toute personne de l'entreprise, utilisatrice de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté souhaitant faire reconnaître leur capacité à conduire en sécurité au moyen d'un « test CACES® » apte médicalement et non débutant, amenée à conduire ce type d'engins

Prérequis

Stagiaire(s)

- Aptitude médicale et psychotechnique attestée par le service de santé au travail
- Bonne compréhension de la langue française
- Maîtrise de la conduite de l'engin de la catégorie
- Équipements de Protection individuelle :

Pour la partie pratique, les participants devront être équipés de chaussures de sécurité, d'un vêtement haute visibilité (type gilet jaune)

Gants de manutention

- Pièces d'identité des participants

Matériel/Engin(s)

• Matériel mis à disposition par l'entreprise pour le CPR : Une salle permettant les projections

Appareil correspondant à la catégorie concernée conforme à l'annexe 4 de la Recommandation (voir R 489)

Diverses charges

- Déclaration de conformité CE pour chaque appareil utilisé (ou présence du logo CE sur la plaque constructeur)
- Rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de 6 mois sans anomalie concernant la sécurité, pour chaque appareil utilisé.
- Notice d'utilisation en français pour chaque appareil utilisé

Modalités et délais d'accès

Contact : site internet / mail

réponse : sous 48 heures

Présentiel

Groupe de 4 à 10 personnes

Pièce d'identité des participants

Lieu

Chez le client ou plateforme technique



C.P.R FORMATION
PREVENTION.DIGITAL.COMMUNICATION

Durée

Formation initiale (hors test) :

1 jour pour la théorie, et 1 jour pour la pratique par catégorie (1 à 2 heures par personne)

Formation recyclage (hors test) :

0,5 jour à 1 jour pour la théorie, et 0,5 jour à 1 jour par catégorie pour la pratique (durée aménageable selon les catégories concernées et le nombre de participants).

Test (initial ou recyclage) :

1 heure pour l'épreuve théorique, et 0,5 heure à 1 heure par personne pour l'épreuve pratique.

Accessibilité handicap

Nous prenons en compte votre handicap au cas par cas et adaptons notre prestation le cas échéant.

Objectifs

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite et cela en toute sécurité Obtenir le CACES de la catégorie concernée

Animation

Formateur en Prévention Sécurité et Testeur certifié

Méthode pédagogique

- Apports théoriques avec utilisation de supports pédagogiques projetés
- Exercices pratiques et mises en situations à partir de cas rencontrés par les stagiaires
- Remise d'un support de formation

Modalité d'évaluation

TESTS Théorique et pratique

Sanction

Attestation de formation et CACES

Législation

Article R. 4323-55 du code du travail - Arrêté du 2 décembre 1998 - Circulaire DRT 99-7 du 15 juin 1999

Tarif(s)

voir devis

CACES R489

chariots cat. 1,2,3,4,5
(Préparation à la certification CACES)

De 3 à 4 jours

CONTENU DE LA FORMATION

Connaissances générales.
Dispositions réglementaires
Principaux types de Chariots et catégorie de CACES : changements de réglementation.
Technologie des chariots
Notions élémentaires de physique, stabilité.
Risques liés à l'utilisation.
Prise de poste, vérifications d'usage.
Modalités d'exploitation.
Conduite et manœuvres : prise de poste / positionnement / déplacements etc...
Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, Maintenance. Vérifications
TESTS Théorique et pratique
Certification sous-traitée à un organisme agréé.

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non